

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

SUJET : Installation et retrait du cathéter intra-osseux par les infirmières de l'Institut de Cardiologie de Montréal

RÈGLE DE SOINS #14

OBJET : L'installation d'un cathéter intra-osseux se fait sous ordonnance médicale individuelle. Celui-ci est indiqué lorsqu'un accès veineux (périphérique ou central) ne peut être obtenu rapidement pour administrer un médicament, un soluté ou des produits sanguins en situation d'urgence.

CONTEXTE : L'installation d'un cathéter intra-osseux fait référence au champ d'exercice et aux activités réservées de l'infirmière. Les activités réservées permettent à l'infirmière, entre autres, d'évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique, d'ajuster les traitements médicaux selon une ordonnance et d'appliquer des techniques invasives telles que l'installation d'un cathéter intra-osseux.

INTERVENANTS CONCERNÉS: La règle de soins concerne les infirmières de l'Institut de cardiologie de Montréal répondant aux conditions suivantes :

- Avoir lu la présente règle de soins
- Avoir lu la technique de soins *Installation et retrait d'un cathéter intra-osseux EZ-IO* (14.11)
- Avoir complété la formation théorique et pratique

CONDITION D'APPLICATION: La règle de soins s'applique à tous les patients admis à l'Institut de cardiologie de Montréal chez qui l'accès veineux (périphérique ou central) retarde, dans un délai raisonnable, le début de la thérapie intraveineuse requise.

ÉLÉMENTS ORGANISATIONNELS:

- Les infirmières possèdent les connaissances et compétences nécessaires en ayant reçu la formation théorique et pratique.
- L'équipement est accessible, pour les besoins de chaque unité de soins et en bonne condition de fonctionnement.
- Des contrôles de qualité sont faits mensuellement par l'infirmière désignée afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil.

INDICATEURS DE RÉSULTATS:

Le patient ne subit aucun préjudice lors de l'installation et du retrait du cathéter intra-osseux

RÉFÉRENCES :

- [https://www.oiiq.org/le-champ-d-exercice-et-les-activites-reservees-des-infirmieres-et-infirmiers-3e-edition-](https://www.oiiq.org/le-champ-d-exercice-et-les-activites-reservees-des-infirmieres-et-infirmiers-3e-edition)
- AACN. *Procedure Manual for High Acuity, Progressive and Critical Care*, 7^e édition
Missouri: 2017, p. 748-756
- https://www.teleflex.com/usa/clinical-resources/ez-io/index?language_id=11

APPROUVÉ PAR : Direction des soins infirmiers:

EN VIGUEUR LE : 2018-10-16

DATE DE RÉVISION :